



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2013

À une séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2013 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

Absent : M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2

La directrice générale atteste qu'une personne était présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Autorisation pour appel d'offres – raccordement du puits Croteau
 5. Période de questions
 6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 7. Clôture de la séance extraordinaire
-

15907-07-2013
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller n° 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juillet 2013 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15908-07-2013
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère n° 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.



Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

15909-07-2013
point no 4

**AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – RACCORDEMENT DU PUIITS
CROTEAU**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au raccordement du puits Croteau (conduites et bâtiment) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller n° 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres en utilisant le site officiel des appels d'offres, soit le SEAO.

Adopté à l'unanimité

15910-07-2013
point no 6

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller n° 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 22 juillet 2013 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15911-07-2013
point no 7

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller n° 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 22 juillet 2013, à 19 h 02.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire
